



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 91151

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en oeuvre des meilleures et des plus récentes pratiques de diagnostic en matière d'autisme. Les passations d'ADI-R, entretiens permettant d'obtenir des descriptions détaillées des comportements requis pour porter le diagnostic différentiel de troubles globaux du développement, et tout particulièrement le diagnostic d'autisme infantile, sont actuellement basées pour leur version française sur le DSM-III-R. Au niveau international, l'entretien est spécifiquement centré sur les symptômes clés spécifiés dans le DSM-IV-R. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin que les ADI-R en langue française soient basés sur le DSM-IV-R.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91151

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3600